

## Conseil régional des 18 & 19 février 2016

### Rapport CR 26-16

# Conditions de la sécurisation de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement confiés à la Région pour la période de programmation 2014-2020

### Amendement

A l'article 2, rédiger l'alinéa 2 ainsi :

*« Décide de mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, des dispositifs de lanceurs d'alerte permettant :*

- *d'identifier les secteurs en danger qui nécessiteraient un suivi approfondi des pouvoirs publics tels que le secteur associatif et les PME-TPE ;*
- *d'identifier les porteurs de projets qui ne respecteraient pas le code du travail ou qui prendraient des mesures mettant en péril l'avenir de ses salariés. »*

### Exposé des motifs

Il apparaît indispensable que l'octroi de financements européens soit associé au respect du code du travail et aux libertés fondamentales des salarié-e-s des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite que l'attribution de fonds européens soit conditionnée au respect des mesures sociales interdisant toute régression sociale.

De la même façon, l'institution doit rester extrêmement vigilante à certains secteurs pourvoyeurs d'emplois qui sont aujourd'hui en grand danger. Le groupe Front de gauche pense notamment au secteur associatif qui, du fait de la baisse des dotations publiques de l'Etat, voit sa masse salariale baisser drastiquement. Or les associations, en Île de France, dans les villes, les quartiers populaires ou dans les campagnes, c'est avant tout du lien social, la garantie de la présence d'un acteur sur des territoires dépourvus de la présence publique.

## Conseil régional des 18 & 19 février 2016

### Rapport CR 26-16

## Conditions de la sécurisation de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement confiés à la Région pour la période de programmation 2014-2020

### Amendement

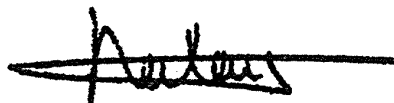
Rajouter un article 3 ainsi rédigé :

*« mandate l'assemblée plénière du Conseil régional pour valider les aspects financiers découlant de la mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositifs créés dans le cadre de cette délibération »*

### Exposé des motifs

Le groupe Front de Gauche considère qu'en l'état aucun élément financier ne permet d'identifier les sommes en jeu une fois mis en place les outils développés par cette délibération.

Dès lors, il est indispensable que les élu-e-s régionaux-ales délibèrent de nouveau, une fois ces éléments rendus publics par l'exécutif, en séance plénière.



Céline MALAÏSÉ